

29 mai 2018

Réponse du Conseil administratif à la motion du 29 octobre 2014 de M^{mes} et MM. Maria Vittoria Romano, Olga Baranova, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Jannick Frigenti Empana, Nicole Valiquer Grecuccio, Pascal Holenweg, Javier Brandon, Laurence Fehlmann Rielle, Corinne Goehner-Da Cruz et Annina Pfund: «A quand un Conseil municipal sans papier?»

TEXTE DE LA MOTION

Exposé des motifs

Les parlements de Winterthur et de Bâle-Ville ont décidé de réduire l'envoi papier d'objets traités en séance plénière et en commission aux conseillères et conseillers municipaux et député-e-s. Winterthur a choisi la version radicale en envoyant tous les objets électroniquement (à part certains plans nécessaires en commission de l'aménagement ou des travaux), tandis que Bâle-Ville commence par une démarche plus souple. Elle envoie la version électronique des objets uniquement à celles et ceux qui le désirent tout en les mettant à disposition au format pdf selon leur ordre de traitement en séance plénière ou en commission.

Considérant le fait:

- que le troisième plan biennal des systèmes d'information et de communication de l'administration municipale sera voté d'ici peu, qu'est mentionnée dans le rapport de commission PR-1065 A «l'arrivée en masse des tablettes» et que cela offre une très belle opportunité de réflexion quant à la gestion de l'information sur papier;
- qu'une gestion électronique des objets à traiter en commission ou en séance plénière correspond à une nouvelle manière de travailler qui sera bénéfique pour l'environnement et pour les finances de la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter dans les plus brefs délais un plan d'action pour proposer aux élu-e-s qui le souhaitent un Conseil municipal «sans papier», à l'instar du parlement de Winterthur ou Bâle-Ville.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En 1998, suite à une demande des autorités, le système d'information Can-dide a été mis en place afin de permettre une gestion électronique des dossiers liés aux séances du Conseil administratif et du Conseil municipal.

Cette base soutient le travail des autorités politiques de la Ville, tel qu'il est géré par les secrétariats respectifs (secrétariat du Conseil municipal, secrétariat du Conseil administratif, secrétariats de magistrat-e-s).

L'évolution technologique des systèmes d'information, ainsi que celle des processus liés au travail des autorités et de l'Administration municipale, fait que cette application est aujourd'hui obsolète et nécessite une mise à jour complète. Sa refonte est portée par le projet SynApps.

A ce jour, le cahier des charges y relatif n'est pas finalisé pour permettre la publication d'un appel d'offres. En effet, des éléments sont à revoir et à valider par les différentes parties prenantes du projet. L'objectif de cette refonte est d'offrir au délibératif comme à l'exécutif des outils numériques permettant de se passer complètement du papier.

Les ressources de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) sont d'ores et déjà engagées pour 2018; un prestataire externe va être mandaté pour gérer ce projet. Le rétro-planning estimatif est le suivant:

- Fin 2018: livraison du cahier des charges,
- 1^{er} semestre 2019: lancement de l'appel d'offre,
- 2020: réalisation des premières phases pour le changement de législature.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno